



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 18 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 86 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant la décision de permettre aux élèves détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires générales de la section « Sciences sociales » de se voir décerner le diplôme d'Edicateur endéans une seule année scolaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen
Députée